

# DECLARATION DE NEWCASTLE

Les 340 participants de 46 nationalités du Xe séminaire international de *Forum UNESCO – Université et patrimoine*, tenu au Centre international d'études en culture et patrimoine (International Centre for Culture and Heritage Studies, ICCHS) de l'Université de Newcastle sur Tyne, Royaume-Uni (11-16 avril 2005), intitulé « Les paysages culturels au XXIe siècle : législations, gestion et participation publique : le patrimoine, défi de la citoyenneté », un inter-congrès du Congrès archéologique mondial (World Archaeological Congress, WAC), avec la participation d'ICOMOS Royaume-Uni,

## CONSIDERANT

### En général

1. Que le rôle fondamental et la responsabilité de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* est de promouvoir la compréhension, l'échange et la coopération entre les universités, les agences et les praticiens effectuant des recherches ou travaillant dans les domaines du patrimoine ;
2. Que ces recherches et ce travail pratique devraient prendre en compte les aspirations et les exigences des communautés affectées par la gestion du patrimoine ;
3. Que, étant donné ces rôles et responsabilités, le travail de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* est central et fondamental pour les rôles et responsabilités plus étendus de l'UNESCO ;
4. Que des difficultés considérables ont été rencontrées par beaucoup d'universités pour couvrir les coûts de participation aux activités de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* ;

**En particulier, en ce qui concerne les paysages culturels,**

1. 1. Que les paysages culturels sont importants pour l'application de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 ;
2. Que les paysages culturels sont une part fondamentale et intégrale de l'environnement des communautés qui y vivent ou y sont associées ;
3. Que ni le caractère universel ni l'acception académique des paysages culturels ne devraient aller au détriment des communautés locales, ni aboutir à l'expropriation des paysages culturels par des agences extérieures, mais au contraire, qu'un tel statut et une telle acception devraient voir les communautés locales comme des éléments vivants intrinsèques et essentiels aux paysages ;
4. Que les politiques concernant et affectant les paysages culturels devraient respecter les modes de vie, souvent intangibles, des communautés vivant au sein de tels paysages et prendre des dispositions portant sur les conditions nécessaires d'accès et les droits culturels ;
5. Que ces modes de vie, conditions d'accès et droits culturels devraient être respectés en tant qu'éléments à part entière du paysage, malgré le fait qu'ils peuvent occasionnellement être invisibles ou manquant d'évidence, et représenter des relations ou des valeurs impossibles à mesurer économiquement, difficiles à percevoir, à apprécier et à classer pour des universitaires et des praticiens professionnels ;
6. Que toutes les cultures, et par conséquent tous les paysages culturels, sont toujours dynamiques, et que le concept d'authenticité tel que souligné dans le *Document de Nara sur l'authenticité* (1994) devrait leur être appliqué ;
7. Que les villes et les autres centres urbains ont autant de potentiel pour être des paysages culturels que les paysages ruraux, et qu'un grand soin devrait être apporté afin de ne pas assister à une marchandisation des paysages culturels urbains provoquée par une restauration inappropriée ou la commercialisation du réaménagement des villes contemporaines ;
8. Que les paysages culturels ne sont pas que des lieux agréables et conviviaux, ils peuvent aussi être des lieux de douleur, de souffrance, de mort, de thérapie, de réconciliation et de mémoire ;
9. Que la Liste du patrimoine mondial compte 50 paysages culturels à travers le monde à ce jour, montrant ainsi la diversité et l'universalité de ce concept, aussi bien que la variété des mécanismes de protection et de gestion ;

10. Que, depuis l'adoption du concept de paysage culturel par le Comité du patrimoine mondial en 1992, de grands progrès ont été accomplis à travers le développement d'idées relatives à l'identification, la protection et la gestion des paysages culturels en Europe, à travers la *Convention européenne des paysages* de 2000, et que ces avancées peuvent suggérer des développements similaires dans d'autres régions du monde ;
11. Qu'une grande partie de l'information portant sur le développement des paysages culturels est, entre autres, fournie par le biais de la recherche archéologique tout comme celui de la tradition orale ;

## RECOMMANDENT

### En général, que

1. L'UNESCO reconnaisse le rôle clé et les responsabilités de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* dans la recherche, l'identification, la création et la diffusion de la connaissance et de la compréhension des multiples aspects des facettes et expressions du patrimoine, de sa gestion et de son usage, et que, pour pouvoir assumer pleinement ce rôle et ces responsabilités, *Forum UNESCO – Université et patrimoine* devrait recevoir un financement du programme et du budget de l'UNESCO (C/5)

Un tel financement devrait permettre :

- De tenir un séminaire international annuel, dont les coûts administratifs, de traduction simultanée et de prise en charge de la participation de pas moins de 50 participants les moins favorisés, parmi lesquels des étudiants, seraient couverts, sans prendre en compte la capacité à lever des fonds de la puissance invitante de telles rencontres;
- La publication des actes de la conférence dans un format revu par des pairs approprié ; la diffusion de ces actes au sein des communautés internationale et académique ;
- Des bourses pour les universitaires et/ou les praticiens pour développer le travail de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* et en particulier les activités de développement des capacités dans les domaines de la recherche, de la gestion et des usages du patrimoine ;
- Des bourses universitaires pour permettre aux étudiants des pays les moins avancés de se former dans les universités participant à *Forum UNESCO – Université et patrimoine* ;

2. L'UNESCO encourage ses Etats membres et le secteur privé à participer au travail de *Forum UNESCO – Université et patrimoine* par le biais de donations et/ou de bourses.

**En particulier, que**

1. Le concept de paysage culturel tel que reconnu par le Comité du patrimoine mondial devrait être mieux représenté de façon plus complète dans sa variété et sa diversité dans la Liste du patrimoine mondial ;
2. Les avancées qui ont été accomplies par le développement d'idées relatives à l'identification, la protection et la gestion des paysages culturels en Europe par le biais de la *Convention européenne des paysages* de 2000 devraient guider, sans imposer, des développements similaires dans d'autres régions du monde ;
3. Les paysages culturels sont mieux protégés et développés de façon durable par le biais de la mise en oeuvre soignée de plans de gestion holistique incluant des politiques d'interprétation, d'éducation, de recherche, de conservation et de tourisme ; l'UNESCO devrait encourager la rédaction de tels plans et la formation du personnel local pour [a] rédiger et mettre à jour de tels plans partout où cela est possible et [b] développer l'utilisation éducative des paysages culturels la plus large possible ;
4. *Forum UNESCO – Université et patrimoine* devrait diffuser auprès des membres du réseau le manuel des « meilleures pratiques » de gestion des paysages culturels, en cours de préparation ;
5. Les communautés locales et, le cas échéant, les populations autochtones, devraient être pleinement intégrées à l'identification des sites et des paysages et à la production de tous les plans de gestion holistique ;
6. *Forum UNESCO – Université et patrimoine* devrait encourager les chercheurs et les praticiens à travailler avec les communautés locales devant être impliquées dans le processus d'identification et devant prendre part à la gestion holistique et durable des paysages culturels, et ce, par le biais d'une gamme de techniques de gestion (telles que la collaboration, les enquêtes et l'évaluation approfondies), permettant de répondre aux attentes des communautés locales respectant leur rapport au paysage et de renforcer leur capacité à jouer un rôle plein et actif dans la gestion et le développement de tout paysage culturel approprié ;
7. Les gouvernements nationaux, régionaux et locaux devraient avoir l'obligation d'engager un dialogue avec les populations autochtones et les communautés locales pour traiter de la protection des biens culturels traditionnels, à travers la législation, les règlements et les rapports de coopération ; un soin tout particulier devrait être observé pour que la gestion des paysages culturels ne résulte pas en la spoliation des populations autochtones ou des communautés locales; ce dialogue devrait impliquer la participation des universités et des praticiens professionnels ;

8. Des instruments légaux et des orientations devraient être développés et mis en oeuvre aux niveaux national, régional et local, reflétant les instruments internationaux tels que la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* de l'UNESCO de 1972 et la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO de 2003 ;
9. Les paysages culturels devraient être renforcés et développés de façon durable en observant les recommandations et les orientations suggérées dans des documents tels que la *Charte internationale du tourisme culturel* de l'ICOMOS (1999) (*la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif*) et le *Code mondial d'éthique du tourisme* de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) (1999) ;
10. L'utilisation de matériaux et savoir faire traditionnels, et la compréhension et l'interprétation culturelles incarnées par ce savoir, devraient être encouragées et soutenues, non seulement dans la conservation, la gestion et la restauration des paysages existants (y compris les habitats et les bâtiments), mais aussi pour les nouvelles constructions dans tout paysage donné.

#### **AJOUTENT QUE**

1. Le changement des paysages culturels, en tant qu'élément d'un processus dynamique positif, ne devrait pas être considéré comme une perte, mais comme faisant partie du contexte dans lequel nous devons agir ;
2. Les rapports entre les communautés et le paysage ne devraient pas être compris comme concernant strictement le développement économique durable, mais aussi le véritable *bien-être* de la communauté comprenant son développement culturel, social et environnemental et ses droits de propriété intellectuelle portant sur le paysage ;
3. Les paysages culturels ne devraient pas être identifiés comme de simples lieux à visiter mais plutôt comme des lieux de rencontres conviviales favorisant l'échange culturel et la compréhension mutuelle de la diversité culturelle ;
4. La diversité culturelle devrait de ce fait être reconnue comme un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à une condition humaine commune ressentie à travers le respect et la pleine acceptation des différences, tous deux devant être considérés comme des facteurs d'enrichissement réciproque ;
5. La portée et les limites des paysages culturels devraient être définis en partenariat avec les communautés locales concernées ;

6. Une attention particulière devrait être portée au paysage autour des paysages culturels (y compris les éventuelles « zones tampons ») car l'/les espace[s] entourant les paysages culturels joue[nt] un rôle important dans l'identification, la définition et la conservation de tels paysages culturels ;
7. La valeur culturelle qui contribue à l'identification et à la définition d'un paysage culturel, même si elle est intangible, devrait être reconnue, car sans cette valeur, les activités permettant de définir le paysage culturel (par exemple, les festivals, les manifestations religieuses ou sportives) ne se tiendraient pas ;
8. Les paysages culturels devraient être conçus de manière holistique, en utilisant et en associant tous les sens de l'être humain ;
9. Les paysages culturels représentant la douleur humaine, la souffrance, la mort, la guerre, la thérapie, la réconciliation et la mémoire, devraient être mieux pris en considération, non seulement en ce qui concerne leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial, mais aussi pour leur rôle dans la conservation, la recherche, l'éducation, la compréhension mutuelle et la construction de la paix.

Newcastle sur Tyne, le 16 avril 2005